



Département de la Manche
Arrondissement d'AVRANCHES
Canton du MORTAINAIS
Commune de SAINT GEORGES DE ROUELLEY

2025-60

Procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinque novembre à 20 h le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie sous la présidence de M. LECHEVALIER Loïc par suite de la convocation faite par le dix-neuf novembre.

Étaient présents : LECHEVALIER Loïc, PICOT Jacques, SILANDRE Odile, SALLÉ Éric, BOULLÉ Emmanuel, HAVARD Carine, ROULLEAUX Annie, EASTWOOD Anne, BECHET Raymond, DESGRIPPES Marie-Claire, MONTECOT Pascal.

Absents excusés : PARIS Nelly (a donné pouvoir à Loïc Lechevalier), PASSAYS Jean, CLOUARD Johan, COTTON Colette.

Secrétaire de séance : SALLÉ Éric



Monsieur LECHEVALIER ouvre la séance à 20 h et constate que le quorum est atteint.

Intervention de Sophie Blais, assistante maternelle à la MAM de Lonlay L'Abbaye.

Une annonce pour la recherche d'assistantes maternelles a été rédigée. Elle a été publiée sur Facebook, panneau pocket, site internet, affichage, bon coin.



Ordre du jour :

Approbation du PV du 22 octobre 2025
Avis sur la demande d'enregistrement du Gaec de La Bulotière
Convention relative à la participation aux frais de transport scolaire des élèves de maternelle et de primaire
Réparation des vitraux endommagés par la grêle
Ralentisseur devant la salle
Travaux à la future clinique
Affaires diverses



2025-88 : Approbation du PV du 22 octobre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal de la séance qui s'est tenu le 22 octobre 2025 établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Annie ROULLEAUX.

Il convient à ce titre que les membres du conseil municipal le valide ou demande à le modifier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide le procès-verbal du conseil municipal du 22 octobre 2025.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.



2025-89 : Avis sur la demande d'enregistrement du Gaec de La Bulotière

Une consultation du public se déroule du 18 octobre au 02 décembre pour une demande d'enregistrement présentée par le GAEC de La BULOTIERE concernant l'extension d'un élevage laitier, l'intégration de l'élevage de porcs et la mise à jour du plan d'épandage. Le siège se situe sur la commune de Saint Jean du Corail (Mortain-Bocage) et deux autres sites se trouvent sur la commune de Husson (Le Teilleul).

La commune de Saint Georges de Rouelley est concernée par le plan d'épandage.

Le conseil municipal de St Georges de Rouelley doit émettre un avis sur le projet avant le 18 décembre 2025.

Le résumé non technique a été fourni avec la convocation à la réunion de conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet présenté.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération

~~~~~

## **2025-90 : Convention relative à la participation aux frais de transport scolaire des élèves de maternelle et de primaire**

**Considérant** la nécessité d'établir une convention concernant la participation de la commune aux frais de transport des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires.

**Considérant** que la contribution due au titre de la période 2023-2024 n'a pas été facturée,

**Entendue** la note de présentation,

**Après** avoir pris connaissance de la convention jointe à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention entre la communauté d'agglomération et la commune à compter du 02 septembre 2025 pour une durée d'un an renouvelable tacitement :

- **AUTORISE** le maire ou ses adjoints à signer la convention,
- **AUTORISE** le maire ou ses adjoints à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération

~~~~~

2025-91 : Réparation des vitraux endommagés par la grêle

Suite à la délibération du 24 septembre, un nouveau vitrailliste a été contacté.

M. le Maire présente un second devis concernant la réparation de deux vitraux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le devis d'Aurélie HAUGEARD, Vitrarius à Saint Hilaire du Harcouët pour la somme de 9018,10 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération

~~~~~

## **2025-92 : Ralentisseur devant la salle**

M. le Maire présente un projet de deux plateaux en enrobé à créer sur le parking de la salle polyvalente pour sécuriser l'espace multisports, les usagers de la salle polyvalente et l'école.



Le devis de la SNC Mongodin s'élève à 3960 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis présenté.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

~~~~~

2025-93 : Travaux à la future cabinet vétérinaire

M. le Maire donne compte rendu des derniers rendez-vous avec les associés de la clinique vétérinaire et expose les modifications demandées.

Un devis de la Menuiserie DESLANDES est exposé pour des plus-values sur les doublages dans le chenil et la zone accueil.

Un devis de l'entreprise Netto Decor est exposé pour la peinture sur ces placos neufs.

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Marché en date du 12 août 2025 relatif à « la transformation d'un local artisanal en une clinique vétérinaire » passé sous forme de procédure adaptée.

Vu le projet d'avenant.

Après études des devis, le conseil municipal après en avoir délibéré

- Accepte le devis de la Menuiserie DESLANDES (61) pour la somme de 8245,61 € HT.

- Refuse le devis de l'entreprise Netto Decor, les agents communaux seront chargés de cette prestation.

- Les crédits suffisants sont inscrits au BP 2025.

- Le projet d'avenant au marché du 12 août 2025 passé avec l'entreprise DESLANDES est approuvé tel que figurant au tableau ci-dessous :

LOT N°	MONTANT MARCHE	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHE
N°2	52 286,27	8 245,61	60 531,88

- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer les devis et toutes pièces relatives à ces dossiers.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération

- Valide les procès-verbaux des conseils municipaux des 24 septembre, 02 octobre et 14 octobre 2025.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération

~~~~~

## **Affaires diverses**

- Modification date de la cérémonie des voeux : report au 10 janvier 2026
- M. le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté d'agglomération MSM Normandie.
- La salle polyvalente de st Cyr du bailleul a été réservée pour le repas des cheveux blancs 2026.
- Le conseil municipal donne son accord à l'acquisition d'une tronçonneuse pour 815 € HT neuve
- Remerciements pour la subvention de l'association locale des St Georges de France
- Remplacement de la batterie du radar pédagogique
- Compte rendu délégation Jacques (piscine de Mortain, portail boulangerie, réunion Natura 2000 à la salle, voirie...)

- ↳ Compte rendu délégation Odile (télémédecine, suivi d'Hélène, commerces...)
- ↳ Compte rendu délégation Carine (bulletin, panneau pocket +, séniors, ....)
- ↳ Compte rendu délégation Pascal (Scot, Solewa, urbanisme ...)
- ↳ Compte rendu délégation Anne (école, cantine, ...)
- ↳ Compte rendu réunion Eric, natura 2000 à Lonlay, syndicat d'eau
- ↳ Devis complémentaire suite à la grêle pour les pompes à chaleur de l'école

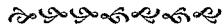
### **Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire et adjoints**

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Menuiserie LOUISE pour la réparation du portail de la boulangerie pour 1119,60 € TTC le 10 novembre 2025.
- Association ROBIDA pour la fourniture de 3 pièges sélectifs à frelons asiatiques pour 125.28 € TTC
- JVS Mairistem pour la fourniture d'un ordinateur (remplacement de celui qui ne peut pas passer en Windows 11) pour 1203.60 € avec pack office et 420 € pour la reprise des données antivirus...

↳ Date du prochain conseil : 16 décembre à 20 h

Heure de la levée de séance : 23 h 57



**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits**

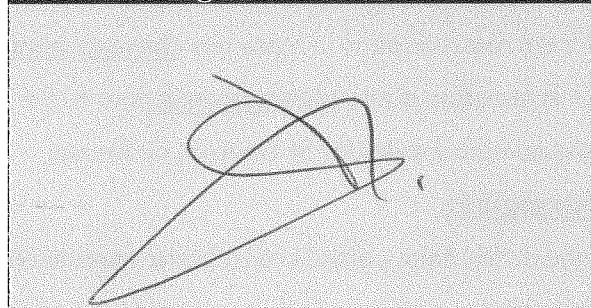
**COMMUNE DE SAINT GEORGES DE ROUELLEY**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 novembre 2025**

| N° délibérations | Objet de la délibération                                                                                       | N° page  |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 2025-88          | Approbation du PV du 22 octobre 2025                                                                           | 2025-40  |
| 2025-89          | Avis sur la demande d'enregistrement du Gaec de La Bulotière                                                   | 2025-40v |
| 2025-90          | Convention relative à la participation aux frais de transport scolaire des élèves de maternelle et de primaire | 2025-40v |
| 2025-91          | Réparation des vitraux endommagés par la grêle                                                                 | 2025-40v |
| 2025-92          | Ralentisseur devant la salle                                                                                   | 2025-40v |
| 2025-93          | Travaux à la future clinique                                                                                   | 2025-41  |

**Signature du Maire**



**Signature du Secrétaire de Séance**

